



Bulletin communal officiel
Décembre 2020
www.nivelles.be

Gens de Nivelles

DJINS D'NIVÈLE > 154

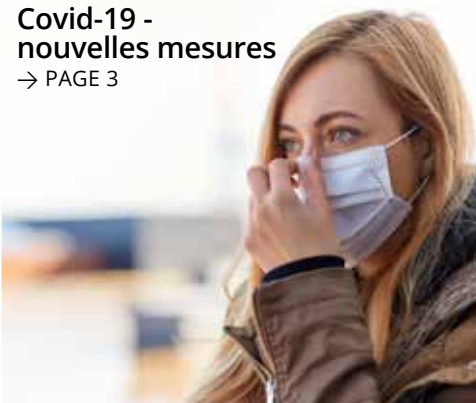


BUDGET 2021 → PAGES 4-5

Finances



**Covid-19 -
nouvelles mesures**
→ PAGE 3



Fêtes de fin d'année
→ PAGE 7



Aides sociales du CPAS
→ PAGE 15

Ciné4 à la maison
→ PAGE 15



**un
billet** entre nous
doux → PAGE 4

Avis d'enquêtes publiques
→ PAGE 14



Attention aux arnaques !



Des personnes mal intentionnées profitent de la vulnérabilité de certains d'entre nous en se faisant parfois passer pour des agents des services communaux. Prudence et bon sens sont de rigueur.

anti-covid préparé à leur attention. Pendant ce temps, des complices pénètrent dans le logement pour y dérober les objets de valeur.

Conseils de prévention & autres arnaques

La zone de police Nivelles-Genappe publie régulièrement des informations de prévention, n'hésitez pas à consulter leur page facebook PoliceNivellesGenappe.

■ Pierre HUART,
Bourgmestre

SOMMAIRE

3

Covid-19 -
nouvelles mesures

4

Budget communal 2021

6

Lutte contre
la fracture numérique
chez les jeunes

ALE

7

Billet doux entre nous
Fêtes de fin d'année
Nouveaux commerces

8

Tribunes politiques

10

Conseil communal
du 9 novembre

12

Conseil communal
du 23 novembre

13

Collectes de sang
Lovely Solidarity

14

Avis d'enquêtes publiques

Aides sociales

Séances de cinéma
à la maison

16

Etat civil - Pharmacies

Pas de « colis anti-covid » distribués par la Ville de Nivelles

Le modus operandi suivant a été communiqué par les services de police. Une personne se présente dans un immeuble à appartements, sonne et incite les habitants à descendre pour prendre possession d'un colis

La sécurité par temps de gel ou de neige

Le temps hivernal n'est pas sans risque pour les usagers de la voie publique, particulièrement pour les plus fragiles d'entre nous. Leur sécurité, notre sécurité, c'est l'affaire de tous !

Si le personnel communal est chargé de déneiger les voiries communales, il relève de la responsabilité de chaque riverain de débayer le trottoir de l'immeuble qu'il occupe afin d'assurer le passage des piétons en toute sécurité (art. 25 & 75 du Code de la Citoyenneté).

Par temps de gel, soyez également attentifs à ce qui pourrait représenter un danger pour les passants : l'eau que l'on déverse ou laisse couler sur la voie publique mais aussi les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles. Un accident est vite arrivé, restons attentifs !

→ **Plus d'infos** 067/88.22.75 -
Cellule de Prévention.

■ Pierre HUART,
Bourgmestre



Réouverture des commerces, musées et piscines depuis le 1^{er} décembre

Niveau d'alerte Covid 4 maintenu

COVID-19

Le Comité de concertation du 27 novembre a pris certaines mesures au vu de la légère amélioration de la situation sanitaire.

Sous réserve de l'évolution de la pandémie - Restez informé.e

• Pour le secteur HoReCa, les déplacements, le télétravail, les contacts sociaux, le sport, la culture, les cultes et les écoles, le dispositif en vigueur depuis le 2 novembre reste d'application.

• Le port du masque recouvrant la bouche et le nez reste obligatoire en centre-ville et dans les bâtiments communaux.

Réouverture des magasins à des conditions strictes

Les magasins non essentiels ont pu rouvrir le 1^{er} décembre 2020.

Respect strict des conditions d'hygiène suivantes

- règles de base : se laver les mains, garder ses distances, porter un masque recouvrant le nez et la bouche ;
- les mesures de prévention doivent être annoncées de manière visible pour tous les visiteurs, y compris le personnel et les fournisseurs ;
- du gel désinfectant pour les mains doit être disponible à l'entrée. Toute personne qui entre dans le magasin doit se désinfecter les mains ;
- le personnel reçoit une formation appropriée ;
- le shopping se fait individuellement avec un adulte par séance de shopping. La compagnie d'enfants jusqu'à l'âge de 18 ans inclus est limitée autant que possible ;
- une visite de magasin est aussi brève que possible et dure max. 30 minutes ; le magasin est responsable de la gestion de la file d'attente à l'extérieur du magasin. Une surveillance de la clientèle qui attend à l'extérieur du magasin doit être organisée de manière à ce que les règles de distanciation physique soient respectées ; l'organisation à l'extérieur du magasin se fait selon les directives des autorités locales.

Respect strict des conditions sur le nombre maximal de clients par mètre carré de surface accessible

- pour les magasins, s'applique la norme d'un client par 10 m² de surface accessible ; les magasins de moins de 20 m² accueillent au maximum 2 clients en même temps, à condition que les règles de distanciation soient respectées ;
- les grands magasins de plus de 400 m² doivent obligatoirement prévoir un contrôle d'accès ;
- l'accès aux centres commerciaux, aux rues commerçantes et aux parkings est organisé par les autorités communales compétentes, conformément aux instructions de la ministre de l'Intérieur, de manière à respecter les règles de distanciation, en particulier le maintien d'une distance de 1,5 mètre entre chaque personne.

Réouverture des musées et des piscines conformément au protocole de leur secteur

Période de Noël

Pendant la période de Noël, les règles relatives aux contacts sociaux restent d'application. Dans un souci de bien-être psychosocial, les personnes seules peuvent inviter en même temps leurs deux contacts rapprochés, soit le 24 soit le 25 décembre.

Pour les rassemblements à l'extérieur, la règle des quatre reste applicable.

Le couvre-feu en Wallonie et à Bruxelles est maintenu entre 22h00 et 06h00, tout comme l'interdiction généralisée de rassemblement.

Une interdiction généralisée de vente et de lancement de feu d'artifice est également d'application.

Contrôles renforcés des voyages

Pour les personnes qui ont séjourné plus de 48 heures à l'étranger et séjourneront en Belgique plus de 48 heures, la police mènera des contrôles renforcés :

- de l'obligation de remplir le Formulaire de Localisation du Passager ;
- du respect de la quarantaine obligatoire.

Mesures en vigueur jusqu'au 15 janvier 2021

Début janvier, une évaluation sera réalisée sur la base des indicateurs médicaux afin de déterminer si un passage à la phase de gestion est envisageable et pour quels secteurs.

Une question plus précise ?

- Rubrique Foire aux questions sur www.info-coronavirus.be/fr/faq ou téléphonez gratuitement au 0800/14 689.
- www.nivelles.be.

■ Pierre HUART,
Bourgmestre

Get up Wallonia !

Donner vos idées pour construire ensemble la Wallonie d'après la pandémie de la Covid-19, prospère, généreuse et où il fait bon vivre, c'est possible !

Participez à cette initiative du Gouvernement de la Wallonie via www.mawallonie.be. Un formulaire papier est aussi disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville (appel préalable au 067/88 22 11) et de la Bibliothèque locale (appel préalable au 067/89 26 30).

BUDGET 2021

Plus d'un million € pour la relance des secteurs impactés par la covid-19 !

FINANCES

La situation financière de la Ville de Nivelles est saine grâce à la bonne gestion de ces 12 dernières années.

La Ville va ainsi pouvoir investir 1.150.000,00 € pour relancer la vie économique et pour soutenir le sport, la culture, l'enseignement et les jeunes.

Les réserves engrangées ces dernières mandatures permettent de faire face aux aléas de cette crise.

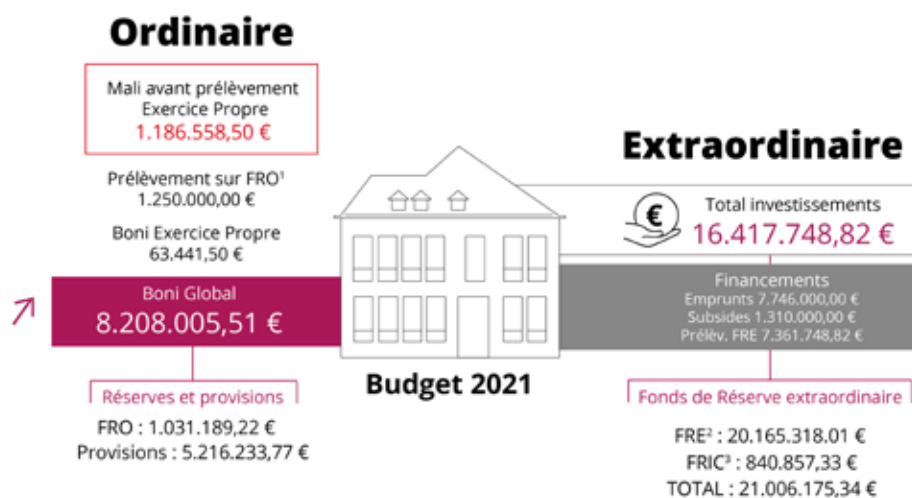
« Ses effets délétères sont indéniables et le manque à gagner est estimé à + de 800.000 € », a déclaré l'Echevin des Finances Hubert BERTRAND.

Il n'y aura pourtant pas de majoration de la fiscalité : les additionnels IPP resteront donc à 7 % et les centimes additionnels au précompte immobilier à 2.200.

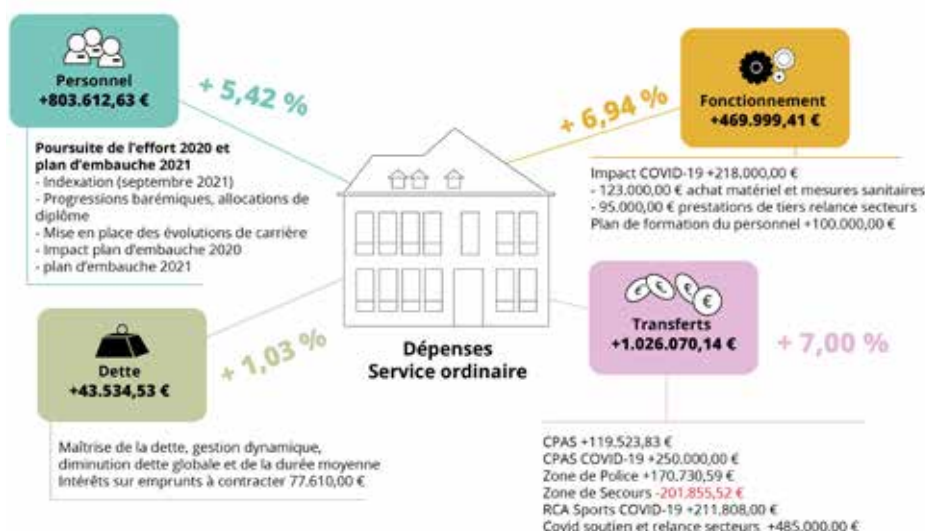
Présentation chiffrée du budget 2021

Vue d'ensemble du budget ordinaire et extraordinaire

À l'exercice ordinaire, le boni global s'élève à 8.208.005,51€. À l'extraordinaire, le total des investissements s'élève à 16.417.748,82€.



¹FRO : Fonds de réserve ordinaire
²FRE : Fonds de réserve extraordinaire
³FRIC : Fonds Régional des Investissements Communaux



Service ordinaire : les dépenses en personnel et en dotation sont importantes

Toujours dans le volet « ordinaire », les dépenses sont réparties comme suit : 37 % en transferts, 36 % pour le personnel, 17 % en fonctionnement et 10 % en dette.

Les transferts augmentent de 6,94 %.

« Nous enregistrons une augmentation de 1.026.070,14€ par rapport à 2020 notamment due à la crise sanitaire. Nous avons prévu un soutien exceptionnel covid-19 avec notamment +250.000€ pour le CPAS, +211.808€ pour la Régie Communale Autonome des Sports et +485.000€ pour la relance des différents secteurs », a précisé l'Echevin Hubert BERTRAND.

Les dépenses en personnel ont augmenté de 5,42 %.

Le poste fonctionnement a lui aussi subi une hausse de 6,94 % qui est notamment due à l'impact de la pandémie estimé à 218.000€.

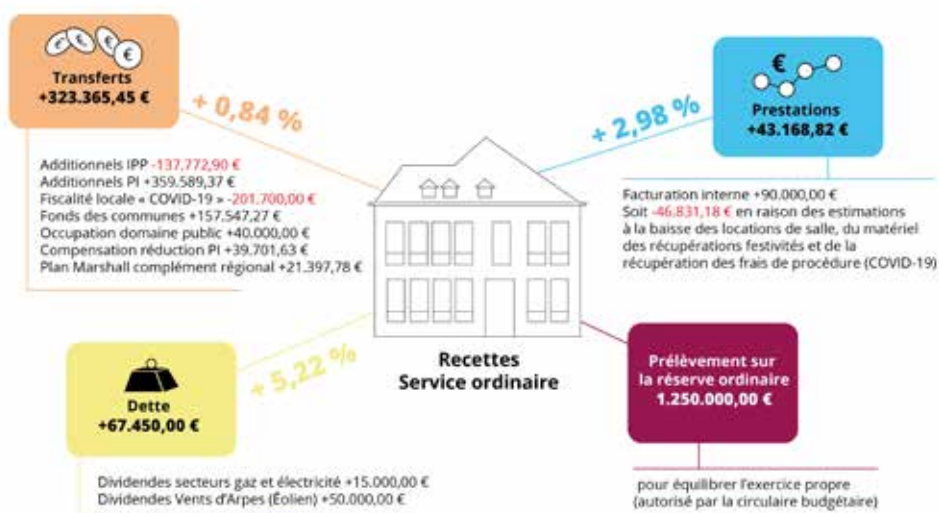
Il est judicieux de souligner que la dette a légèrement augmenté de 1,03 % par rapport à 2020.

Service ordinaire : les recettes

Concernant les recettes, la Ville enregistre une légère augmentation (+0,84%) au niveau des transferts par rapport à 2020. L'Echevin des Finances Hubert BERTRAND a épinglé le manque à gagner dans différents postes comme celui à l'IPP (-137.772,90€) et à la fiscalité locale due au covid-19 (-201.700€).

Les prestations augmentent de +2,98 % et la dette de +5,22 % par rapport à 2020. L'Echevin a mis en avant le prélèvement sur la réserve ordinaire de 1.250.000€ pour équilibrer l'exercice propre.

L'Echevin Hubert BERTRAND a ensuite présenté la synthèse du service ordinaire : 8.208.005,51€ de boni global + 1.031.189,22€ de réserves et provisions au Fonds de réserve ordinaire et 5.216.233,77€ de provisions, soit un total de 14.455.428,50€ présumé à l'issue de l'exercice 2021.



Impact de la covid-19

L'impact de la covid-19 sur les finances communales en 2020 s'élève à 511.890,39€. Pour 2021, l'incidence de la crise sera beaucoup plus conséquente, à savoir 1.504.280,90€ dont 1.041.808€ pour les actions de soutien et les projets communaux.

Les grands projets pour 2021

Développement de la Ville

Le Bourgmestre Pierre HUART a mis en avant deux projets structurants pour le développement de la Ville qui modifieront notamment la mobilité. Il a épinglé la nouvelle école avec salle des sports au Val de Thines mais aussi le nouvel hôpital : «Le terrain appartient au CPAS et le prix est en négociation chez le notaire », a-t-il précisé.

Propreté : un enjeu majeur mais aussi les investissements technologiques

Le Bourgmestre Pierre HUART a insisté sur l'évolution de la collecte et du traitement des déchets avec notamment les conséquences de la fermeture de l'incinérateur de Virginal. Il a énuméré l'étude sur la mise en place d'un nouveau parc de poubelles, la mise en place de la collecte des déchets organiques en 2023 ainsi que l'installation de poubelles de rue.

Le mayor s'est réjoui des 120.000€ qui seront consacrés à l'aménagement du territoire et plus exactement à l'abrogation des SOL, anciennement nommés PCA (Schéma d'Orientation Local).

Un montant de 433.000€ a été prévu pour moderniser le réseau informatique et sécuriser l'Administration communale.

Une « bulle » verte et des aménagements pour les modes actifs

Un montant de 555.000€ sera destiné au plan Climat. L'Echevin Pascal RIGOT a présenté les investissements : un solaire thermique pour la salle de sport de Baulers, un chauffage biomasse et une installation photovoltaïque pour l'école de Bornival, un guide à la rénovation, la rénovation d'une partie de l'éclairage public...

Du côté des espaces verts, sont aussi programmés des plantations sur les sentiers et la mise en place du permis de végétalisation (85.000€).

Dans le volet travaux, il a présenté deux actions chères aux Nivellois, à savoir la modernisation des voiries pour la sécurisa-

tion des modes actifs (395.000€) et la rénovation des trottoirs (100.000€).

« Le plan Wallonie cyclable dans lequel Nivelles s'inscrit va permettre de concrétiser plusieurs projets pour un montant de 395.000€ en 2021 dont l'achat de mobilier urbain pour les vélos, l'aménagement du Mont Saint-Roch et des rues de Soignies/Bléval », a-t-il affirmé. Des rues cyclo-piétons seront progressivement mises en place pour un montant de 120.000€. Il a cité les rues de Sotriamont, du Cura, de Namur, du Géant, de l'Evêché, Saint-Georges, la place Emile de Lalieux et l'avenue Albert et Elisabeth.

Sport et santé

Au programme 2021 : un nouveau cycle de conférences avec des thèmes d'actualité et l'organisation d'une nouvelle édition du Salon Santé-Handicap.

Du côté du sport, « 120.000€ serviront à l'aménagement d'un club-house et vestiaires pour le club de football Royal Cercle Sportif Nivelles (Pharmacie militaire), 50.000€ pour soutenir les clubs sportifs et 211.808€ de contribution financière supplémentaire à la Régie Communale Autonome des Sports dans le cadre de la covid-19 », a énuméré l'Echevin Hubert BERTRAND.

Combattre la fracture numérique mais aussi... soutien aux jeunes

« Nous souhaitons combattre la fracture numérique qui peut toucher des jeunes et leurs familles : 20.000€ seront destinés à l'achat de matériel informatique », a déclaré l'Echevine Isabelle BOURLEZ. « Nous allons collaborer avec l'asbl Infor Jeunes pour trouver des locaux adaptés et du matériel afin que les jeunes puissent suivre les cours en distanciel (25.000€) », a-t-elle précisé.

L'Echevine a insisté sur le maintien de la plaine de vacances communale durant l'été (49.000€) et sur la constitution d'un Conseil consultatif de la Jeunesse (1.000€).

>>>

>>>

« Nous avons prévu 4.000€ supplémentaires pour aider les mouvements de Jeunesse (montant total : 25.000€) ainsi que 1.000€ pour la mise en place d'une sous-commission des mouvements de jeunesse », a-t-elle conclu.

580.000€ pour la relance économique !

« Nous souhaitons maintenir les subsides aux asbl Office du Tourisme (100.000€), Nivelles Commerces (112.000€) et Nivelles en Fêtes (78.000€) et créer une réelle synergie entre elles afin d'engendrer des répercussions sur l'économie locale », a affirmé l'Echevin Benoît GIROUL. La Ville va d'ailleurs se doter d'une nouvelle cellule Economie.

Il a ensuite mis en exergue les mesures 2021 pour soutenir le secteur économique suite à la crise sanitaire. L'opération « Billet doux entre nous » - initiée pour €120.000 fin 2020 -, se poursuivra en 2021 avec des actions ponctuelles du même type et compléteront les actions qui découleront du plan opérationnel pour un budget de 200.000€.

40.000€ seront prévus pour faire appel à un prestataire tiers dans le cadre toujours de la relance économique ainsi qu'un budget de 50.000€ pour un prestataire tiers au niveau des festivités.

Soutien au secteur de la culture et de la petite enfance

L'Échevin Grégory LECLERCQ a insisté sur sa volonté de soutenir davantage les associations culturelles. « On a doublé les montants. On est passé de 19.500€ en 2018 à 39.500€ en 2021. 10.000€ sont prévus pour les aménagements urbains destinés aux arts et à la culture en extérieur », a-t-il révélé.

Afin de rénover complètement le bâtiment du Waux-Hall, il est nécessaire de racheter la partie qui appartient à la Fédération Wallonie Bruxelles : 600.000€ ont ainsi été prévus.

L'Échevin Grégory LECLERCQ a consolidé les subsides pour les projets de solidarité internationale (15.000€), pour « Nivelles Commune hospitalière » (5.000€) et pour la Journée internationale des Droits de l'Enfant (3.500€) et a programmé des actions en faveur de la petite enfance (25.000€).

Au niveau des aides exceptionnelles dues à la covid-19, il a pointé les 160.000€ pour le secteur culturel et pour une relance des événements artistiques. Il a aussi mis en évidence les 60.000€ d'aides additionnelles pour la petite enfance afin de garantir la pérennité de l'accueil.

Mise en lumière de la Collégiale et extension de la maison de repos

A propos des affaires sociales : Commune Hospitalière (5.000€), Egalité des Chances avec la défense des Droits des Femmes (11.000€)... La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a épinglé les 6.095.664€ de la dotation communale et les 250.000€ qui permettront de combler le déficit pour les aides sociales déployées suite à la crise sanitaire.

Le patrimoine n'est pas en reste puisque pour le 975^{ème} anniversaire de la Collégiale, un budget de 2.200.000€ est destiné à la rénovation des façades et de l'éclairage extérieur de l'édifice.

Colette DELMOTTE a aussi mis en avant les 300.000€ destinés à l'acquisition du terrain pour l'école au Val de Thines.

Elle s'est enfin réjouie des 6.400.000€ qui vont être investis e.a. dans la construction de l'extension de la maison de repos et de soins Nos Tayons. « Elle sera composée de 29 lits dont 5 pour court séjour dans un premier temps. », a-t-elle déclaré.

→ L'entièreté du budget 2021 sur www.nivelles.be

« Un billet doux entre nous » redémarre !

COMMERCE

L'action des chèques soutien « commerces de proximité » est relancée jusqu'au 12 février 2021 ou jusqu'à épuisement des chèques soutien - sous réserve de l'évolution de la pandémie.



Vous dépensez jusqu'à 100 € d'achats cumulés* chez les commerçants participants ? Gardez bien vos tickets de caisse et rendez-vous au chalet "Un billet doux entre nous" sur la Grand-Place (à proximité de la Fontaine) du mardi au samedi de 10h à 18h durant la durée de l'action ou jusqu'à épuisement des chèques soutien. Vous y recevrez 4 chèques soutien commerces (valeur totale de 20€) à dépenser dans les commerces participants.

Les tickets de caisse pour les achats effectués du 2 novembre au 30 novembre dans les commerces ne seront pas comptabilisés (période de suspension).

Les chèques HoReCa sont toujours suspendus et ne sont pas déductibles durant cette période.

→ Plus d'infos & règlement

www.nivelles.be et au chalet « Billet doux entre nous ».

■ Benoît GIROUL,
Echevin de l'Economie

Fabienne GIELEN,
Présidente de l'asbl Nivelles Commerces

APPEL À CANDIDATURES Nouveau marché « Circuits courts »

Un marché dédié aux circuits courts, producteurs locaux et à l'artisanat est en cours d'élaboration par l'échevinat des Marchés.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature avant le 28 février 2021 via emmanuelle.cerfaux@nivelles.be (règlement aussi disponible). Nombre d'emplacements limité !

■ Benoît GIROUL,
Echevin des Marchés

Nouveaux commerces

Cat's Walk



Avenue Albert et Elisabeth, 2
0486/25 90 75 & facebook
Prêt-à-porter féminin, chaussures,
accessoires et bijoux

Toubô Toutou



Rue du Cura 10 - 0483/81 71 51
toubou-toutou@outlook.com
Salon de toilettage canin et félin

→ **Infos** 0470/55 45 38 ou
Facebook « Nivelles Commerces ».

■ **Fabienne GIELEN**,
Présidente de l'asbl
Nivelles Commerces

■ **Benoît GIROUL**,
Echevin de
l'Economie

APPEL

Lutte contre la fracture numérique

ENSEIGNEMENT

La Ville de Nivelles met sur pied un projet en association avec l'asbl Infor Jeunes, la maison des jeunes MJ SQUAD et le CPAS pour permettre aux étudiants d'accéder aux cours à distance et d'étudier avec du matériel informatique et dans des locaux appropriés.

Salle disponible ?

Responsable dans l'HoReCa, dans un club sportif, dans une entreprise, dans l'événementiel ou autre ? Une salle avec un accès wifi à partager ? Contactez-nous au 067/88 22 85 ou via jeunesse@nivelles.be.

Matériel en bon état ?

Du matériel informatique inutilisé et en bon état ? Des connaissances en informatique et quelques heures à offrir ? Contactez l'asbl Infor Jeunes au 067/21 87 31 ou via info@ijbw.be.

■ **Isabelle BOURLEZ**,
Echevine de l'Enseignement

Besoin d'aide ? Faites appel à l'Agence Locale pour l'Emploi !

En ces moments particuliers, l'Agence Locale pour l'Emploi peut vous aider, en particulier si vous êtes malade ou si vous souffrez d'un handicap.

Les prestataires ALE peuvent **aller faire vos courses**, vous **accompagner lors de consultations médicales** ou vous **tenir compagnie** durant le temps d'absence de vos proches (accompagnement pour une promenade, lecture, ...). Ils peuvent aussi vous aider dans vos **démarches administratives**.

Coût de l'inscription annuelle : 7,44 € (gratuit pour les personnes bénéficiant du statut BIM) + 6,45 € par heure de prestation. Attention : dans le cadre de ses prestations, le travailleur ALE ne peut pas utiliser son véhicule personnel.

→ **Contacts** Agence Locale pour l'emploi de Nivelles : Anne-Sophie PIERARD - Julie BALSEAU, rue de l'Evêché 12 - 067/33 33 16 - nivellesale@gmail.com.

■ **Benoît GIROUL**,
Echevin de l'Emploi



Faites vos courses avec la magie de Noël

Les rues commerçantes brillent sous un plafond lumineux qui s'élève cette année de la rue de Namur jusqu'au bld Fleur de Lys !

Une féerie lumineuse aussi sur la Grand-Place et les alentours, avec une musique de fête pour compléter cette ambiance de Noël. Bravo aux commerçants qui mettent aussi leur intérieur et leur vitrine à l'heure de Noël.

■ **Benoît GIROUL**,
Echevin des Fêtes

Tribune politique



Une fin d'année sous le signe de l'apaisement !

Cela ne fait aucun doute, cette année aura été riche en sentiments et en rebondissements bien différents et surprenants. Il nous paraît donc nécessaire que cette fin d'année soit synonyme de calme et d'apaisement.

Les fêtes de fin d'année n'auront bien sûr pas le même goût que d'habitude mais c'est peut-être justement l'occasion de les célébrer autrement tout en respectant les règles énoncées par nos autorités supérieures ! De plus, nous vous invitons à privilégier nos commerçants et nos producteurs locaux pour vos achats de cette fin d'année 2020.

Ce mois-ci, il nous paraît également important d'avoir une pensée chaleureuse pour les personnes seules ou isolées. Soyons particulièrement attentifs aux personnes de notre entourage ou de notre voisinage qui se retrouvent dans cette situation encore aggravée par la crise sanitaire.

Enfin, notre groupe souhaite aussi apporter son soutien aux étudiants qui vont entrer dans une période de blocus et d'examens très prochainement. Leur situation actuelle (cours à distance, absence de contacts sociaux, anxiété pour leur avenir, etc.) démontre également les impacts psychologiques qui sont et qui seront générés par cette crise sanitaire.

Prenez soin de vous !

Prenez soin des autres !

Germain DALNE,
Conseiller communal

Pour le groupe Liste du Bourgmestre, Hubert BERTRAND, Philippe BOUFFIOUX, Marie-Thérèse BOTTE, Germain DALNE, Valérie DE BUE, Colette DELMOTTE, Fabienne GIELEN, Benoît GIROUL, Christian GLINEUR, Vinciane HANSE, Geoffrey LEVEQUE, Pierre HUART, Bernard LAUWERS, Margaux NOTHOMB, Laurie SEMAILLE, Claudine THEYS, Danielle VAN KERKOVEN



Bonnes fêtes malgré tout !

A cette période, normalement, nous sommes en mode « préparations des fêtes de fin d'année ». Nous fréquentons avec frénésie notre marché de Noël ; nous envoyons des invitations à nos familles et amis ; les cadeaux sont disposés sous le sapin.

Force est de constater que pour cette fin d'année 2020 (maudite année 2020 !), nous vivons un tout autre scénario. Noël, la fête familiale par excellence, sera différente. En écrivant ces lignes, un assouplissement des mesures de confinement n'est toujours pas décidé.

Quand verrons-nous enfin la lumière au bout de ce long tunnel ? Brillera-t-elle à temps pour les fêtes de fin d'année ?

Cette année, nous allons devoir réinventer nos réunions festives : moins de personnes autour de la table, mais avec plus d'intensités émotionnelles. Des préparatifs, en privilégiant les achats dans nos commerces de proximité qui ont besoin d'un soutien

massif. Plus de SOLIDARITÉ, en ayant une pensée pour les personnes isolées, seules. Des gestes de partages seront nécessaires pour les reconforter avec tendresse.

Dans ce contexte où il n'est pas toujours permis d'être au contact de ceux qui en le plus besoin, n'hésitons à soutenir les associations de terrain.

Car les fêtes de fin d'année permettent aussi de rythmer le temps, un temps où l'on resserre les liens avec les autres.

Dans ce contexte morose, notre groupe Plus, vous souhaite des fêtes les meilleures possibles ! Que celles-ci vous apportent la joie et le bonheur avec vos proches. Soyez prudents et surtout garder de l'optimisme pour les mois à venir.

*« Tourne toi vers le soleil,
et l'ombre sera derrière toi ».*

Louison RENAULT,
Président de l'USC de Nivelles
Le groupe des élus et le comité
de la liste Plus

Nous pensons bien à vous tous

Lors du dernier conseil communal, DÉFI a déposé une motion en faveur des clubs sportifs qui sont impactés par la crise covid-19 et les mesures sanitaires. Ils éprouvent des difficultés à assumer les frais de fonctionnement et les frais fixes. Or ils jouent un rôle social important. Afin de les aider, un fonds d'urgence de 4M € a été débloqué par la FWB et seuls 600 clubs sur les 6.000 ont rentré un dossier.

Par sa motion, DÉFI a déposé 3 propositions :

1. Pour la FWB : libération totale du fonds d'urgence décidé et création d'un nouveau crédit de 3 millions d'euros accessible à l'ensemble des clubs sportifs de Wallonie et Bruxelles.
2. Pour la FWB : réinstaurer en 2021 les chèques de sport.
3. Pour la commune : inscription au budget de 2021 d'un crédit spécial pour subsidier les clubs sportifs à titre exceptionnel.

La motion a été rejetée par la majorité arguant qu'elle fait son possible pour répondre à tous les besoins et qu'il est

Prenez soin. De vous. Des vôtres. Des autres.



2021. Revenir à l'essentiel.
Chaque jour. Avec vous.

ecolo
Nivelles

Isabelle. Pascal. Grégory. Anaïs. Gérard. Geneviève. Henry-Bernard. Sacha. Et tous les membres de la locale eco.

DÉFI

toujours délicat d'enjoindre les instances supérieures. La majorité a signalé une aide dans le budget 2021. Nous restons attentifs au suivi.

Nous n'oublions pas le personnel soignant dans son ensemble et toutes les personnes qui contribuent au maintien de la sécurité, de la vie sociale et de l'économie et toutes les personnes qui vivent seules ou dans la précarité. Vous êtes nos priorités.

Les fêtes de fin d'année seront probablement différentes des autres années et nous espérons de tout cœur que vous pourrez profiter de ces moments particuliers. Bonnes fêtes à tous.

Cédric NOEL,
Président DéFI Nivelles

Véronique VANDEGOOR,
Conseillère Communale

Nicole DEHOPRE,
Présidente des Aînés,

Quentin PETIT, Aïcha AMRAOUI,
Nadine FONTESSE, Karin FISHER,
Monique GALLET, Roger DEHOPRE,
Jocelyne GYRE, Liliane VANCUTSEM,
Claude SAUVAGE

Une carte de stationnement gratuite pour le personnel soignant à domicile ?

Cela nous semblait aller de soi... pour Nivelles aussi ! Dans toutes les communes de Bruxelles, les soignants à domicile peuvent profiter, depuis 2019, d'une carte de stationnement gratuite, valable sur tous les parkings payants communaux. Prévoir la même chose à Nivelles nous aurait semblé une belle façon de remercier ces prestataires de soins tellement précieux dont le temps est toujours compté.

En effet, pour une visite à domicile, n'oublions pas déjà la première difficulté de trouver un parking ! Ensuite, ne pas devoir faire des aller-retour entre sa voiture et l'horodateur permet de gagner quelques instants appréciables. Enfin, cette gratuité serait une façon de les remercier pour leur travail indispensable, tant par les actes médicaux prestés que par l'accompagnement moral rassurant qu'ils apportent à la population.

Nous avons donc proposé au dernier Conseil communal que Nivelles aussi

ensemble
cdH

puisse offrir ce petit avantage aux soignants... un tout petit geste concret pour ce personnel tellement précieux dont on se plaît à souligner le rôle plus que jamais essentiel.

La réponse du Bourgmestre a tenu en deux phrases très laconiques : « Il y a la demi heure gratuite, les gens peuvent payer avec leur smartphone, et c'est déductible fiscalement ! ».

Quelle déception ! Nous n'abandonons pas l'idée... Mais surtout nous demandons à la majorité en place que le concept « Ville intelligente » ne balaie pas froidement toute initiative en lien avec l'intelligence du cœur !

« A tous les habitants de notre ville, nous souhaitons des Fêtes de fin d'année sereines et positives, à l'écoute de tous ceux qui nous entourent. »

Bernard DE RO et Evelyne VANPEE,
conseillers communaux

Le Président et les membres
du groupe cdH Ensemble

www.ensemble-cdh-nivelles.be

Séance du 9 novembre 2020

Interpellation citoyenne

Brigitte LACROIX a interpellé les édiles à propos de l'installation des aires de jeux sur le site du Petit Baulers. « Porteparole » des citoyens, elle a été étonnée par la manière dont ce dossier a été traité. Elle ne comprend pas la décision prise d'installer uniquement un module au lieu des 3 prévus. « On ne connaît pas ce groupe d'opposants aux jeux et on se sent floués dans cette affaire pour laquelle il n'y a pas de consensus », a-t-elle déploré.

L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a précisé que des aires de jeux existent dans d'autres quartiers. Il est d'ailleurs important pour les enfants de pouvoir jouer en plein air. Il comprend la déception de l'habitante. Il a rappelé tous les détails du dossier et ajouté qu'effectivement lors de l'enquête, une série de personnes avaient donné des arguments négatifs comme la nuisance sonore, la fin de la tranquillité...

« Au Collège, nous avons débriefé et fait un arbitrage, un équilibre... pour maintenir la cohésion au sein du Petit-Baulers. Nous avons décidé de faire un essai avec un module de jeux pour commencer. Nous verrons par la suite si les habitants sont satisfaits ou pas », a-t-il déclaré.

Approbation des rapports d'évaluation des asbl parcommunales

Les rapports d'évaluation - exercice 2019 - concernant les asbl Centre de la Petite Enfance, Nivelles Commerces, Office du Tourisme, Centre culturel, Maison des Enfants, Maison des Sports, Nivelles en Fête, Nivelles Entreprise et PromoLecture Brabant wallon ont été acceptés.

Pour Nivelles Commerces, Véronique VANDEGOOR (DéFI) a souhaité avoir des explications, entre autres, sur des certaines créances et Gaëtan THIBAUT (PluS) sur les indicateurs du bilan financier. Bernard DE RO (cdH) a, quant à lui, épinglé la diminution des membres cotisants.

« J'aimerais qu'il soit possible d'avoir un observateur pour les groupes cdH et DéFI au conseil d'administration de cette asbl », a-il précisé.

Aux différentes questions financières

de l'opposition, l'Echevin du Commerce Benoît GIROUL a proposé que celles-ci soient plus précises et a invité les Conseillers à les poser directement au Conseil d'Administration.

« Au sujet des membres, il est vrai que nous avons enregistré une perte en 2018. Depuis lors, nous y travaillons. Nous sommes ainsi passé de 27 membres à 66 en début septembre », s'est-il réjoui.

A la question de G. THIBAUT sur la charte des commerçants, elle est en cours.

Lors du vote, le groupe PluS et DéFI ont voté contre et le cdH s'est abstenu.

En ce qui concerne l'asbl « Nivelles en Fête », l'Echevin Benoît GIROUL regrette que les activités prévues dans les villages pour l'année 2020 ne se réalisent pas. Lors du vote, les groupes PluS et DéFI ont voté contre vu le manque de réponses financières de l'Echevin et le cdH s'est abstenu.

Octroi d'un subside

Le Conseil communal a marqué son accord quant à l'octroi d'un subside de 120.000€ à l'asbl « Royal Pingouin Hockey Club Nivellois » pour la construction d'un club house.

Les Conseillers Bernard DE RO et André FLAHAUT (PluS) se sont étonnés du montant. « Il me semble qu'accorder un subside exceptionnel, c'est créer des discriminations par rapport aux autres clubs », a déclaré ce dernier.

L'Echevin des Sports Hubert BERTRAND a affirmé que le Pingouin finançait son projet sur fonds propres à raison de 212.000€ avec un subside de la Ministre des Sports de 720.000€.

« L'estimation financière faite au début du projet n'est plus la même puisque le mode de chauffage a changé. En outre, il faut tenir compte du coût des impétrants. Le club a pendant 20 ans siégé dans un club-house ridicule. Il leur en fallait un digne de ce nom », a-t-il renchéri.

Louison RENAULT (PluS), membre de la RCA, a également soutenu cette intervention afin d'équiper correctement le club.

Lors du vote, 2 mandataires PluS ont

voté contre et 7 mandataires PluS, cdH et DéFI se sont abstenus.

Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales

Pierre HUART a expliqué que ce dossier était lié à l'abrogation de 9 SOL (schéma d'orientation local).

Le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales dans le cadre de l'abrogation des anciens plans communaux d'aménagement », établis par le Service Urbanisme, a été approuvé à l'unanimité (montant estimé : 90.000,00 € TVAC).

Prime communale Energie

Un des objectifs du PST est de diminuer l'empreinte carbone des logements de la Ville de Nivelles. Le moyen le plus efficace est de consommer moins d'énergie (fossile) notamment en favorisant les mesures d'isolation.

C'est pourquoi il a été décidé d'octroyer une prime d'aide à l'audit habitation en complément et proportionnellement à la prime régionale.

Abrogation de SOL

Comme divers SOL (Schéma d'Orientation Local), appelés auparavant PCA (Plan communal d'Aménagement), sont dépassés et ne rencontrent pas les exigences urbanistiques actuelles, la procédure d'abrogation a été initiée.

Aux questions de François NOE (PluS), le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé qu'« il n'y avait aucun problème pour les habitations déjà construites. Pour les projets à venir, les promoteurs ont déjà été mis au courant et les postposent. Il a ajouté que « ces PCA datent de la fin des années 60 et permettaient d'ériger des immeubles de 13 étages ! On veut éviter cela maintenant ».

Urbanisme

Après une présentation du dossier par Pierre HUART, le Conseil communal a refusé l'ouverture et la modification de la voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction de dix-sept habitations et la création d'une voirie rue du Merly.

Eglise du Saint-Sépulcre : coût supplémentaire pour la sécurité du bâtiment

Colette DELMOTTE en charge du Patrimoine a retracé les grandes lignes du dossier : « Nous avons mis au budget un montant supplémentaire pour la sécurité des lieux. En outre, nous attendons les réponses de l'Evêque Jean-Luc HUDSYN à toute une série de questions posées en septembre », a-t-elle affirmé.

Une estimation des travaux à réaliser a été effectuée par la Fabrique d'église et s'élève à 1.200.000€. La Ville a pris position et n'investira pas un tel montant (vote : 5 abstentions PluS et 3 contre PluS).

Coût vérité des déchets pour l'exercice 2021

Les recettes actuelles de la Ville de Nivelles sont constituées de la vente des sacs poubelles à 1,5 € le sac de 60 litres et de la taxe de 30 € (taxe isolé), 50 € (taxe ménage de 2 personnes) et de 55 € (taxe ménage de 3 personnes et plus).

Vu les statistiques déchets des années 2019 - 2020 (en partie) et les prévisions pour 2021, desquelles il résulte que le taux de couverture escompté pour 2021 est de 98 %, la Ville de Nivelles respecte les impositions de couverture de ses dépenses en matière de déchets. « Elle maintient donc la taxe et le prix des sacs poubelles pour 2021 », a déclaré le Bourgmestre.

A la question de Louison RENAULT, le Bourgmestre Pierre HUART a déclaré que le système des poubelles à puce n'est pas adapté à Nivelles car l'entité est composée d'un tiers de logements à appartements. Par contre, à la question de Marie LECOMTE (PluS), il a annoncé que le ramassage séparé des déchets organiques pourrait se mettre en place dès 2022.

Motion du groupe DéFI

La motion du groupe DéFI pour fournir un aide en faveur des clubs sportifs amateurs dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 n'a pas été retenue (majorité contre et minorité pour).

L'Echevin des Sports Hubert BERTRAND a confirmé que ces aides seraient inscrites dans le budget 2021 et que c'est la RCA qui déterminera les critères d'oc-

troi. Par ailleurs, il a précisé que le Ministre régional des Sports a défini des critères d'octroi et que 7 clubs nivellois ont déjà pu bénéficier d'un subside global de 25.000€.

Mixité des moyens de déplacement

« Qu'est-il envisagé afin de réduire les risques dans les rues dont la configuration pourrait rendre dangereuse la cohabitation des véhicules, des cyclistes et des piétons », a demandé Gaëtan THIBAUT.

Le Bourgmestre Pierre HUART lui a répondu que le groupe Circulation travaille sur des réalisations qui permettent à chaque usager de circuler. « Nous devons aussi adapter nos déplacements au développement de la ville », a-t-il ajouté.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Gaëtan THIBAUT est intervenu au sujet de l'accessibilité des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville et du Waux Hall aux personnes à mobilité réduite (PMR). « Nous sommes bien conscients de cette problématique et nous en tenons compte lors des rénovations comme par exemple pour le Waux-Hall », a répondu le Bourgmestre.

Colette DELMOTTE a précisé que le CCPH (Conseil Consultatif de la Personne Handicapée) a dressé un inventaire des toilettes adaptées aux PMR sur la Grand-Place. « Aucun établissement n'est améliorable à l'heure actuelle. Nous étudions donc l'emplacement idéal pour en installer une », a-t-elle conclu.

En ce qui concerne les places de stationnement lorsqu'il y a le marché hebdomadaire, 2 places sont disponibles à la rue de Soignies et 3 sur la Grand-Place. Ce nombre est augmenté lors de manifestations », a répondu le Bourgmestre.

Avenue Léon Jeuniaux : parement délabré

Evelyne VANPEE (cdH) a évoqué l'état déplorable du parement situé à l'avenue Léon Jeuniaux. Un étauçon a été installé en urgence pour garantir la sécurité. Des études de stabilité ont été faites. « Les riverains ont été contactés afin de trouver une transaction entre

eux et la Ville pour la prise en charge des frais », a déclaré Colette DEMOTTE.

Désagréments et salissures au parking rue Roblet

Le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé que les lieux sont nettoyés régulièrement. Il déplore l'incivilité de certains individus. « Notre volonté est d'interdire certains endroits à certaines personnes mais les procédures administratives sont fastidieuses », a-t-il dit. Germain DALNE (LB) a regretté que les mesures de prévention et sociales mises en place n'ont pas fonctionné sur ces individus.

Pierre HUART a rappelé que les équipes « Propreté » de la Ville nettoyaient régulièrement le parking.

Accueil des victimes de violence

Suite à l'intervention de Céline SCO-KAERT (PluS), Colette DELMOTTE a confirmé que les services du CPAS prennent en charge les victimes qui attendent de pouvoir être accueillies en maison d'accueil. « Nous envisagerons, comme tu l'as suggéré, de travailler avec les pharmacies ».

Services communaux Uniquement sur rendez-vous et en cas d'urgence

Conformément aux directives fédérales, les services de l'administration communale restent accessibles aux horaires habituels par mail et par téléphone ; il est demandé aux citoyens de reporter toute démarche administrative non urgente et non essentielle et de privilégier l'e-guichet sur nivelles.be.

Dans les services publics :

- respect des distances de sécurité (1,50 m).
- port du masque obligatoire.
- désinfection des mains à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie des bâtiments.
- pas de gants.

Séance du 23 novembre 2020

Budget communal 2021

L'Echevin Hubert BERTRAND a d'emblée fixé le contexte de la crise sanitaire liée à la covid-19, qui a entraîné une crise économique et sociale très grave. Il a ensuite présenté les postes à l'ordinaire et à l'extraordinaire, puis chaque membre du Collège communal a développé certains points liés à ses compétences.

Le Bourgmestre Pierre HUART a remercié les services communaux pour leur implication qui a permis la continuité des missions de service public avec la même qualité et dans le respect des mesures sanitaires.

Il a ensuite démontré que la gestion des finances de la Ville depuis deux mandatures (recettes et dépenses) a mené aux finances saines actuelles qui permettent de faire face à la crise.

Pour le groupe PluS, Louison RENAULT a réalisé des projections : une dette importante devra être anticipée pour les années à venir, notamment pour le CPAS mais aussi pour la RCA. La viabilité du Musée communal a été évoquée, au regard des nombreuses dépenses en vue. Quant à la santé, les projets sont peu ambitieux à son estime. Hubert BERTRAND a répondu que si le budget semble faible, les moyens mis en œuvre dans la prophylaxie sont énormes. Pour le Musée, selon l'Echevin Grégory LECLERCQ, les missions de conservation et d'acquisition des œuvres sont privilégiées, n'empêchant pas l'organisation d'événements ni d'accueillir les classes d'élèves.

Pour DéFI, Véronique VANDEGOOR aurait souhaité plus de détails sur le plan d'embauche de la Ville. Aussi, pourquoi le club-house du club de football - déjà inscrit l'an passé - n'est-il pas encore en cours ? Pascal RIGOT a confirmé que le plan d'embauche comprend 16 nouveaux postes équivalents temps plein. Quant au club-house, Hubert BERTRAND a assuré qu'une concertation aura bientôt lieu avec le club concerné.

Pour le cdH, Evelyne VANPEE a déploré le flou entourant les aménagements cyclables ainsi que le manque d'un service social nivellois - le CPAS ne pouvant à son sens pas remplir certaines missions. Concernant les aménagements, Pascal RIGOT a expliqué que s'il y a peu de détails à communiquer, les dossiers

sont en cours et la volonté du Collège communal est claire. Concernant le service social, la Présidente du CPAS s'est montrée surprise : il est évident que si les services du CPAS sont informés d'une souffrance sociale, une équipe se rendra sur place pour évaluer la situation et apporter l'aide nécessaire.

Le budget 2021 a été voté avec 19 Pour et 9 Abstentions, aucun Contre.

Le Bourgmestre Pierre HUART a qualifié ce vote d'historique.

→ [le budget communal 2021 plus en détails en pages 4 et 5.](#)

Soins à domicile – stationnement

Evelyne VANPEE a interpellé le Collège communal : une carte « stationnement » est-elle envisageable pour les professions effectuant des soins à domicile, ces dernières restant souvent moins d'une 1/2 heure sur place. Le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que puisque le stationnement est gratuit 30 minutes en prenant le ticket ad hoc à l'horodateur, un tel dispositif ne se justifie pas.

Motion Territoires de mémoire

Pour le groupe PluS, Gaëtan THIBAUT a demandé l'adoption d'une motion pour l'adhésion de la Ville à l'asbl Territoires de mémoire. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que la Ville de Nivelles a opté depuis plusieurs années pour la voie de la participation citoyenne. Les associations locales, les mouvements de jeunesse, les écoles sont associées à chaque événement commémoratif, et le Collège entend continuer de la sorte. La motion a été rejetée.

Maison de la participation

A la question de Gaëtan THIBAUT demandant l'état de ce projet, l'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que plusieurs réunions ont permis de préciser la question des budgets participatifs. Quant à la localisation, l'Académie et la gare SNCB (une fois libre) sont évoquées. La crise sanitaire actuelle a stoppé les réflexions qui reprendront dès que possible.

Schéma de structure commercial

Gaëtan THIBAUT s'est interrogé à ce sujet. L'Echevin Benoît GIROUL a répondu qu'une société (désignée par un marché public) a commencé son travail il y

à quelques semaines. Il s'agit d'une démarche opérationnelle qui aboutira à l'élaboration d'un plan pour redynamiser le centre-ville pour les prochaines années.

Académie

Aux questions de Bernard DE RO (cdH) et de Gaëtan THIBAUT, l'Echevin Grégory LECLERCQ a rappelé le principe : toutes les activités liées à la musique, à la danse, aux arts de la parole et aux arts plastiques sont interdites. L'enseignement officiel - tel que celui prodigué par une Académie Ville-FWB - bénéficie d'une dérogation comprenant des mesures d'aménagement très strictes (locaux, groupes de 4 max., etc).

Droit de tirage pour les Conseillers ?

Véronique VANDEGOOR (DéFI) a évoqué cette initiative prise par une commune brabançonne. Le point pourrait être soumis au Collège communal, a expliqué le Bourgmestre Pierre HUART qui, pour sa part, trouve cette mesure incohérente si on suit la logique selon laquelle toute décision - en l'occurrence l'octroi d'un subside - doit être prise de manière collégiale.

Étudiants - fracture numérique

A la question de Véronique VANDEGOOR, l'Echevine Isabelle BOURLEZ a précisé que l'urgence de l'aide à apporter aux élèves dans cette situation (du primaire au supérieur) était déjà présente avant le déclenchement de la crise sanitaire. Le travail consiste aujourd'hui à structurer les possibilités d'aide, que ce soit dans la recherche de lieux pour les périodes de blocus ou pour se procurer du matériel informatique moderne.

Journée de l'Arbre annulée

Evelyne VANPEE a demandé pourquoi cette annulation alors que d'autres communes ont maintenu leur distribution d'arbres annuelle. L'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que vu le succès que rencontre l'événement chaque année, il aurait été imprudent d'organiser une distribution rassemblant autant de monde, même avec toutes les mesures de sécurité en place. Ce n'est pas le moment de « lâcher la bride » dans la lutte contre la covid-19, c'est d'abord et avant tout la santé des gens qui prime, a-t-il conclu.

Bien-être des étudiants

Aux questions de Marie LECOMTE (PluS), Isabelle BOURLEZ a expliqué que des services de 1^{ère} ligne existent dans les écoles (PSE) ; le CPAS peut aussi prendre en charge certaines situations. Au-delà, un projet pour contrer la fracture numérique est en cours, en collaboration avec Infor-Jeunes. Par ailleurs, la Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a constaté une augmentation des demandes de Revenu d'intégration sociale (RIS) depuis le mois de février, dont une partie par des étudiants. Le RIS est octroyé au terme d'une enquête sociale concluant à sa nécessité.

Interdiction de lieu pour un citoyen

A la question de Gaëtan THIBAUT, le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le législateur a donné la possibilité aux bourgmestres d'interdire à un citoyen de se rendre dans un périmètre déterminé, sur base d'éléments objectifs et pour un mois (renouvelable 2 fois). La décision a été prise suite aux nombreuses incivilités constatées et aux plaintes actées par la police. Le Bourgmestre a précisé que cette personne a bénéficié largement de l'aide des services sociaux mais que vivre dans la marginalité est son choix.

Fêtes de fin d'année

A la question de Véronique VANDEGOOR, Benoît GIROUL a répondu que l'illumination des rues se poursuit en centre-ville. Des sapins seront placés en différents endroits de la musique d'ambiance sera diffusée. Des projets sont à l'étude et seront bientôt communiqués, sous réserve de l'évolution de la pandémie.

Prochain Conseil communal

Lundi 14 décembre, 20h - séance publique en visioconférence sur la chaîne Youtube de la Ville de Nivelles via www.nivelles.be, conformément aux dernières mesures sanitaires fédérales et régionales.

L'administration communale sera fermée les **24 décembre dès 12h**, **25 décembre, 31 décembre dès 12h** et **1^{er} janvier**.

Collectes de sang 21 et 30 décembre 2020

La Croix-Rouge de Belgique vous donne rendez-vous les 21 et 30 décembre à l'**Hôtel de Ville de 15h à 19h**.

Attention, les règles d'hygiène et de sécurité dans le cadre de la Pandémie Covid-19 restent d'application :

- distanciation physique (1,50m)
- port du masque obligatoire
- désinfection des mains
- pas de gants

→ **Plus d'infos** www.donneurdesang.be.

■ **Hubert BERTRAND**,
Echevin de la Santé



Une mission simple pour un geste naturel pour cette asbl : soutenir les malades du cancer du sein, offrir un joli sac pratique pour y ranger les drains et créer du lien.

Un appel est lancé aux couturiers.ères qui souhaitent rejoindre l'initiative pour réaliser des Lovely bags, ainsi que pour du matériel. Des sacs sont déjà disponibles à l'Entrepôt de Lilo (rue de Saintes, 15) !

→ **Plus d'infos** www.lovelysolidarity.org - nivelles@lovelysolidarity.org ou 0476/77 86 01 - Mélanie SAUSSEZ.

■ **Hubert BERTRAND**,
Echevin de la Santé



Le projet nivellois Peddel récompensé !

Samy TOURI a reçu le Prix du Jury lors du Démo Day, la soirée de clôture organisée en ligne du dernier Story Camp de CAP Innove. Une belle reconnaissance !

→ **Plus d'infos**
www.peddle-nivelles.be,
facebook @PEDELBE ou
0456/21 18 99.

Le Collège communal et le Conseil communal vous souhaitent des fêtes de fin d'année aussi chaleureuses et aussi solidaires que possible dans le respect des mesures sanitaires.

** Continuez à prendre soin de vous.*

** Continuez à prendre soin des autres.*

Rue Roblet Réaménagement de l'ancien site industriel dit « Chantrenne »

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Concerne la demande de REDEV sprl % M. PIRET-GERARD ayant ses bureaux à 1160 Auderghem, rue Pierre Schoonejans 32 en vue d'obtenir un permis unique de classe n° 2 pour la démolition des bâtiments existants de l'ancien site industriel dit « Chantrenne », un projet d'assainissement, la construction de 5 bâtiments, l'aménagement d'espaces extérieurs, l'ouverture d'une voirie communale et l'exploitation d'un parking couvert et d'un groupe électrogène sur un bien sis à 1400 Nivelles, rue Roblet 14.

Le projet est soumis à enquête publique d'une durée de 30 jours conformément à l'article 61 du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, aux articles D.29-1 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, ainsi qu'aux articles 12 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Autorité compétente pour prendre la décision : Ville de Nivelles
Ce projet n'est pas soumis à une étude des incidences sur l'environnement.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, service Urbanisme à partir du 26 novembre 2020. Veuillez noter qu'une suspension d'enquête est prévue entre le 24 décembre 2020 et le 01 janvier 2021.

Date de l'affichage de la demande : 20 novembre 2020. Date de l'ouverture de l'enquête : 26 novembre 2020. Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : 04 janvier 2021 à 11h, service Urbanisme, bd des Arbalétriers, 25 - 1400 Nivelles. Les observations écrites peuvent être adressées à Collège communal, Place Albert 1er n°2 - 1400 Nivelles - administration@nivelles.be.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h, et le mercredi jusqu'à 20 heures au Service Urbanisme uniquement sur rendez-vous pris préalablement au 067/88 22 65. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête.

En vertu de l'article 25 du décret voirie, le cas échéant, si le nombre de personnes ayant introduit individuellement des réclamations et observations est supérieur à vingt-cinq, le Collège communal organisera une réunion de concertation et écrira à tous les réclamants individuels leur demandant de désigner un maximum de cinq représentants.

A Nivelles, le 20 novembre 2020

■ Par ordonnance,
Directrice générale,
Valérie COURTAÏN

Bourgmestre,
Pierre HUART

Rue de l'Industrie Nouveau commerce de matériaux de construction

Concerne la demande de MPRO BINJE ACKERMANS sa ayant ses bureaux rue Nestor Martin 315 à 1082 Bruxelles en vue d'obtenir un permis intégré (classe II/catégorie C) - permis unique + permis d'implantation commerciale pour la mise en activité d'un nouveau commerce de matériaux de construction, le placement d'enseignes et l'aménagement des abords sur un bien sis rue de l'Industrie 13 à 1400 Nivelles cadastré NIV II, section C, n°579P9.

Autorité compétente pour prendre la décision : Collège communal de la Ville de Nivelles. Ce projet n'est pas soumis à étude d'incidence sur l'environnement.

Le projet est soumis à enquête publique d'une durée de 15 jours conformément à l'article 89 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et aux articles D.29-1 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Le projet s'écarte des prescriptions du Schéma d'Orientation Local (SOL) en ce qui concerne les plantations autour des zones de stockage (D.IV.40 alinéa 3 du CoDT).

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, service urbanisme à partir du 30 novembre 2020.

Date de l'affichage de la demande : 23 novembre 2020. Date de l'ouverture de l'enquête : 30 novembre 2020. Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : 14 décembre 2020 à 11h, service Urbanisme, bd des Arbalétriers, 25 - 1400 Nivelles. Les observations écrites peuvent être adressées à Collège communal, Place Albert 1er, 2 - 1400 Nivelles - administration@nivelles.be.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, via le lien suivant : <http://bit.do/2020-0134> ou chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h, et le mercredi jusqu'à 20h au service Urbanisme uniquement sur rendez-vous pris préalablement au 067/88 22 65. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Nivelles, le 23 novembre 2020.

■ Par ordonnance,
Directrice générale,
Valérie COURTAÏN

Bourgmestre,
Pierre HUART

Perte ou diminution de vos revenus ?

CPAS

Que vous soyez salarié, indépendant ou étudiant, les services sociaux du CPAS peuvent vous aider si vous rencontrez des difficultés financières liées à la crise sanitaire.

Sur base d'une enquête sociale ou du constat de l'état de besoin, des revenus de remplacement (RIS ou RIS étudiant) temporaires ou une avance sur allocations de chômage peuvent être octroyés si votre dossier est en cours d'instruction et/ ou de régularisation.

Aussi sur base d'une enquête sociale, les aides sociales dans les secteurs suivants sont possibles : aides alimentaires, aides « énergie », prise en charge de frais inhérents aux enfants (logopédie, frais scolaires, activités sportives, ...), frais médicaux et

d'hospitalisation, Fonds social de l'eau, frais de transport, frais d'hébergement en maison d'accueil ou en maison de repos, constitution d'une garantie locative, prime d'installation pour les sans-abri, etc.

→ Contacts

michael.schmidt@cpas-nivelles.be ou sur rendez vous en formant le 067/28 11 00. www.cpas-nivelles.be.

■ Colette DEMOTTE,
Présidente du CPAS

CULTURE

Des Séances de cinéma à la maison

Chaque vendredi soir dès 18h, installez-vous dans votre canapé et profitez d'un moment cinéma en famille !



Le Ciné4 s'associe au Parc Distribution pour vous proposer, durant le confinement, des films « jeune public » de qualité à apprécier en famille.

Achetez votre ticket sur www.cine4.be et recevez par e-mail dans les heures qui suivent un lien internet pour visionner le film en ligne depuis votre ordinateur ou tablette. Ce lien est actif à partir de 18h et vous avez jusqu'à 21h au plus tard pour lancer le film. Vous recevrez également plusieurs suggestions d'activités liées au film, à

réaliser durant le week-end : bricolages, recettes, lectures et tant d'autres chouettes animations parents-enfants.

Tarif : 5€ pour toute la famille (prix par écran) ou 7€ si vous souhaitez soutenir le cinéma.

→ Programmation et infos

www.ecranlarge.be/fr/cinepilou ou info@ciné4.be.

■ Grégory LECLERCQ,
Echevin de la Culture

Une expo virtuelle au Centre culturel

Pour découvrir les oeuvres et faire connaissance avec les artistes du Concours d'arts plastiques et visuels 2021, surfez sur <https://concours-apv.ccnivelles.be> !

Un vote du public est ouvert - clôture le 21 décembre.

Art en chemin 2021

Clôture des candidatures (artistes) le 15 décembre, formulaires disponibles via www.ccnivelles.be.

■ Grégory LECLERCQ,
Echevin de la Culture

Le Musée communal rouvert !

Le Musée (rue de Bruxelles, 27) est à nouveau ouvert dans le respect des conditions suivantes :

- respect de la distance de sécurité de 1,5 m.
- port du masque obligatoire.
- désinfection des mains à l'entrée et à la sortie.
- pas de visites guidées.

La bibliothèque du Musée est accessible sur rendez-vous uniquement, une seule personne à la fois avec le port du masque obligatoire.

L'exposition « Hommage à Henri Quittelier » n'est plus visible.

Attention :

- fermeture annuelle du Musée du 19 décembre au 3 janvier inclus.

→ Plus d'infos 067/88 22 80.

■ Grégory LECLERCQ,
Echevin de la Culture



Du 1^{er} au 27 novembre 2020

ETAT CIVIL

Décès

ALBERT Aline, 89 ans
 BAULOIS Jeannine, 88 ans
 BOITTE Jacques, 88 ans
 BOLSENS Armand, 80 ans
 BUSSY Rene, 87 ans
 CAPRON Irène, 92 ans
 COPPENS d'ECKENBRUGGE Marie (Baronne), 85 ans
 COUPEZ Philippe, 82 ans
 DEHOUX Rose, 100 ans
 DELLIS Didier, 61 ans
 DUBOIS Francine, 76 ans
 FARIN Philippe, 64 ans
 GANTY Fernand, 96 ans
 GILAIN Monique, 90 ans
 JAMART Gilberte, 93 ans
 LATINIE Gilbert, 73 ans
 LEPOIVRE Danielle, 73 ans
 LEVÊQUE Geneviève, 69 ans
 OLIVET PORRON Luis, 88 ans
 PANIZ Palmira, 87 ans
 PAUL Francis, 96 ans
 TONNELIER Myriam, 68 ans
 VALCKE Christiane, 79 ans
 VANBELLINGHEN Lucette, 83 ans
 VANDENBOSCHE Raymond, 98 ans
 VANDERPLANCKE Francine, 88 ans

Mariages

Les données figurant dans cette rubrique ont obtenu l'accord des familles.

ASMUS Olivier, Nivelles & DARDENNE Christel, Nivelles
 HERMAND Sammy, Nivelles & LELIÈVRE Marie, Nivelles
 LAMBINET Arnaud, Nivelles & STAMANNE Melissa, Nivelles
 LOMBAERTS Michaël, Nivelles & DE BLECKER Alexandra, Nivelles

Naissances

Les données figurant dans cette rubrique ont obtenu l'accord des familles.

MARGUERITIN Louise
 PARRINELLO Ariana
 WALLON Noah

RVAZIS ACLOTS

I vaut mèteû yèsse tout seû qu'in monvéche compagneye.

Il est préférable d'être seul qu'en mauvaise compagnie.

Pus' c'qu'on rmûwe in brin, pus'c'qu'i sint mé.

Plus on remue un bran plus il sent mauvais.

Il vaut mieux ne pas approfondir les affaires louches.

I faut s'tèni à les couches

Il faut se tenir aux branches.

Il faut veiller à soi, à sa santé.

GARDES

Pharmacies

Maillebotte Sq. des Nations Unies → 067/ 21.38.26
Derclaye Rue de Namur, 94 → 067/ 21.31.93
Dufrasne Rue de Soignies, 6 → 067/ 21.89.47
Devriese Place des Déportés, 13 → 067/ 21.06.36
Havaux Grand Place, 49 → 067/ 21.35.13
Multipharma Rue de Namur, 6 → 067/ 21.22.29
Meurée Rue Ste Anne, 8 → 067/ 21.18.45
MM Grand Place, 41 → 067/ 21.23.57
Nivelpharma Chée de Mons, 47 → 067/ 21.12.55 (accès voiture uniquement possible via R24 - contournement Sud)
Vert Chemin Vert Chemin, 38 → 067/ 88.84.10

DÉCEMBRE

9. MM
 10. DEVRIESE
 11. HAVAUX
 12. MAILLEBOTTE
 13. MULTIPHARMA
 14. DUFRASNE
 15. NIVELPHARMA
 16. DEVRIESE
 17. MM
 18. VERT CHEMIN
 19. HAVAUX
 20. DERCLAYE
 21. DUFRASNE
 22. NIVELPHARMA
 23. MULTIPHARMA
 24. VERT CHEMIN
 25. VERT CHEMIN
 26. MEUREE
 27. MM

28. HAVAUX

29. NIVELPHARMA
 30. DERCLAYE
 31. DEVRIESE

JANVIER

La liste pour janvier 2021 ne nous est pas parvenue, veuillez consulter www.pharmacie.be ou former le 067/88.92.11 (Police locale).

Editeur responsable

Pierre HUART - Bourgmestre
 Hôtel de Ville - 2, place
 Albert 1^{er} - 1400 Nivelles

Secrétaires de rédaction

Nathalie TENSY
 Olivier GEEROMS
 T. 067/88.22.84
information@nivelles.be



Pharmacies de garde

Ce calendrier est susceptible de changement de dernière minute.

Plus d'infos sur www.pharmacie.be ou à la Zone de Police (067/88.92.11).

Gardes médicales

NOUVEAU NUMÉRO UNIQUE : 1733

pour connaître le médecin de garde le soir (entre 18h et 8h) et le week-end.